

NUMERO : 2025-177
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la délibération n° 2025-039 du Conseil Municipal du 09 avril 2025 approuvant le Budget primitif 2025 du budget principal de la commune de Sarcelles et notamment les crédits inscrits en recettes d'emprunts (R./1641),

Considérant la consultation bancaire annuelle lancée le 16 juin 2025 pour 10,5 millions d'euros,

Considérant, à l'issue de la consultation, que deux partenaires financiers ont présenté et amélioré leurs offres après négociations,

Considérant l'offre de financement du 24 juin 2025 et actualisée le 10 juillet 2025, présentée par l'agent placeur Aurel BGC (GFI EU) pour le compte du souscripteur Abeille Secteur Public, Fonds Commun de titrisation représenté par Zencap Asset Management, société par actions simplifiée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP-1100024,

Considérant l'opportunité pour la ville de travailler avec un second financeur,

Décide :

Article 1 : D'accepter l'offre de financement présentée par Aurel BGC (GFI EU), pour le compte du souscripteur Abeille Secteur Public, Fonds Commun de titrisation représenté par Zencap Asset Management, société par actions simplifiée agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, en qualité de société de gestion de portefeuille sous le numéro GP-1100024,

Score Gissler	1A
Montant du contrat de prêt	5 000 000 €
Durée du contrat de prêt	20 ans
Date de maturité du contrat	31 juillet 2045
Conditions de financement	OAT interpolée selon la DVM +0,9%
Taux fixe définitif	4,26%
Date de cotation	10 juillet 2025
Date de signature de la documentation	29 juillet 2025
Date de versement des fonds	31 juillet 2025

Périodicité	Semestrielle
Date de première échéance	31 janvier 2026
Base de calcul des intérêts	Exact/ Exact
Commission de courtage GFI	25 000 €

Il sera établi et signé avec Zencap Asset Management, pour le compte d'Abeille Secteur Public, le contrat de souscription correspondant. Les obligations seront émises sous forme de titres au nominatif pur dématérialisé d'une valeur nominale de 100 000 € chacune.

Article 2 : Le Directeur général des services et la comptable publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa mise en ligne sur le site de la ville de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le 24 juillet 2025.

Le Maire,

Patrick HADDAD